



En s'inspirant du Code de conduite du SCFP (Statuts SCFP-Québec, éd. 2015), les membres et dirigeant-e-s élu-e-s du SEUM-1244, sont invité-e-s à se conformer au Code de conduite suivant dans le cadre de leurs activités et à tous les niveaux des instances (assemblées, conseils, bureaux, comités ou activités sociales) :

Code de conduite SEUM-1244

Le mandat de notre syndicat, le Syndicat des employé-e-s de l'Université de Montréal, Section locale 1244 du Syndicat canadien de la fonction publique (« SEUM-1244 »), est de défendre et de promouvoir les intérêts de ses membres et de tous les travailleurs et travailleuses.

Dans la poursuite de nos objectifs, nous voulons, au SEUM-1244, nous appuyer sur nos valeurs de bases, qui incluent les **principes de solidarité, d'égalité, de démocratie, d'intégrité et de respect**. Nous sommes déterminés à mobiliser notre énergie et nos compétences afin de travailler ensemble à promouvoir ces valeurs et à atteindre ces buts dans notre syndicat.

Le SEUM-1244 s'engage à créer un syndicat inclusif, accueillant et exempt de harcèlement, de discrimination et de tous types d'intimidation, quels qu'ils soient. Pour pouvoir faire son travail, le SEUM-1244 doit assurer un environnement sûr à ses membres et à ses dirigeants élus. **Au SEUM-1244, nous voulons que le respect mutuel, la compréhension et la coopération soient à la base de toutes nos interactions.**

Comme membres et dirigeants élus du SEUM-1244, nous nous engageons envers nos membres et envers le syndicat à être régis par les principes du Code de conduite et nous acceptons :

- De respecter les opinions des autres, même lorsque nous ne sommes pas d'accord.
- De reconnaître et de valoriser les différences individuelles.
- De communiquer ouvertement.
- De nous soutenir et de nous encourager les uns les autres.
- D'éviter tout harcèlement et toute discrimination entre nous.
- D'éviter les commentaires et les comportements offensants.
- D'éviter d'agir de manière agressive ou intimidante.
- D'éviter tout comportement indésirable dû à une consommation excessive d'alcool ou de drogues dans le cadre d'activités syndicales, y compris les activités sociales.

Le présent Code de conduite est destiné à créer un environnement sûr, respectueux et accueillant au SEUM-1244. Il vise à rehausser, et non à remplacer, les droits et obligations établis dans les statuts nationaux du SCFP, dans l'Énoncé sur l'égalité et dans les lois applicables en matière de droits de la personne.

Énoncé de l'égalité

La solidarité syndicale est fondée sur le principe voulant que les femmes et hommes syndiqués soient égaux et qu'ils et elles méritent le respect à tous les niveaux. Tout comportement qui crée un conflit nous empêche de travailler ensemble pour renforcer notre syndicat.

En tant que syndicalistes, nos objectifs sont le respect mutuel, la coopération et la compréhension. Nous ne devrions ni excuser, ni tolérer un comportement qui mine la dignité ou l'amour-propre de quelque personne que ce soit ou qui crée un climat intimidant, hostile ou offensant.

Un discours discriminatoire ou un comportement raciste, sexiste, transphobique ou homophobe fait mal et, par conséquent, nous divise. C'est aussi le cas pour la discrimination sur la base de la capacité, de l'âge, de la classe, de la religion, de la langue et de l'origine ethnique.

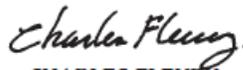
La discrimination revêt parfois la forme du harcèlement. Le harcèlement signifie utiliser du pouvoir réel ou perçu pour abuser d'une personne, pour la dévaluer ou l'humilier. Le harcèlement ne devrait pas être traité à la légère. La gêne ou le ressentiment qu'il crée ne sont pas des sentiments qui nous permettent de grandir en tant que syndicat.

La discrimination et le harcèlement mettent l'accent sur les caractéristiques qui nous distinguent; de plus, ils nuisent à notre capacité de travailler ensemble sur des questions communes comme les salaires décents, les conditions de travail sécuritaires et la justice au travail, dans la société et dans notre syndicat.

Les politiques et pratiques du SCFP doivent refléter notre engagement en faveur de l'égalité. Les membres, le personnel et les dirigeantes et dirigeants élus ne doivent pas oublier que toutes les personnes méritent d'être traitées avec dignité, égalité et respect.



MARK HANCOCK
Président national



CHARLES FLEURY
Secrétaire-trésorier national